



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dématérialisation des déclarations trimestrielles de ressources pour l'AAH

Question écrite n° 26949

Texte de la question

Mme Michèle Victory interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la dématérialisation des déclarations trimestrielles de ressources pour les bénéficiaires de l'AAH. Aujourd'hui, plus d'un million de Français bénéficient de l'AAH, et doivent donc déclarer trimestriellement leurs ressources de manière papier, sans possibilité de dématérialisation des demandes. Alors que les services des CAF sont très souvent débordés, cette procédure lourde complique l'activité des services, comme le traitement par les bénéficiaires. Elle souhaite donc savoir s'il est prévu que les caisses d'allocations familiales proposent prochainement, dans les mêmes dispositions que pour la prime d'activité, des déclarations trimestrielles de revenus dématérialisées.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Victory](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26949

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1398

Question retirée le : 3 mars 2020 (Retrait à l'initiative de l'auteur)